

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Le 06 avril 2023 à 18h00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
	LAGRANGE VAN GELE	
Brens	Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	

Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anais
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Madame Charlotte DEMENTHON arrive à 18h11 pour le vote de la délibération n°2.
 Madame Marie Christine ROZIER arrive à 18h15 pour le vote de la délibération n°2.
 Monsieur Didier VINETTE arrive à 18h32 pour le vote de la délibération n°28.
 Monsieur Xavier VINCENT arrive à 18h52 pour le vote de la délibération n°74.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18 h 05, remercie la commune de Culoz-Béon pour la réception du conseil communautaire, et la presse pour sa présence.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2023.

ADMINISTRATION GENERALE :

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 08 et 29 mars 2023.

ENVIRONNEMENT :

3. **Délibération :** Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial

RESSOURCES HUMAINES :

4. **Délibération :** Recrutement d'un contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 10 heures.
5. **Délibération :** Recrutement d'un contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 15 heures.

FINANCES :

- Approbation des comptes de gestion 2022 des syndicats intercommunaux des eaux (SIE) dissous :

6. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE d'Andert-Condon-Pugieu.
7. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE de Flaxieu-Pollieu.
8. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE de Massignieu-Nattages-Parves.
9. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE du Bas Bugey.
10. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE de Cheignieu la Balme-Rossillon.
11. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du SIE du Bas Valromey.

- Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets de la CCBS :

12. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du budget principal de la CCBS.
13. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du budget annexe Gestion des déchets.
14. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du budget annexe GEMAPI.
15. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du budget annexe SPANC.
16. **Délibération :** Approbation du compte de gestion du budget annexe Maisons médicales.

17. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Camping du site du lac de Virieu le Grand.
18. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Port de plaisance de Virignin.
19. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe ADS.
20. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Actipôle Virignin.
21. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Orofusion Groslée-Saint-Benoit.
22. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe La Bussière Haut-Valromey.
23. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Atelier relais Ousson nord Belley.
24. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe ZAC La Picardière Virignin.
25. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe ZA en Sauvy Virieu le Grand.
26. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe ZA Pré du pont Brens.
27. **Délibération** : Approbation du compte de gestion du budget annexe Centre aquatique.

- Adoption des comptes administratifs 2022 des SIE dissous :

28. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE d'Andert-Condon-Pugieu.
29. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE de Flaxieu-Pollieu.
30. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE de Massignieu-Nattages-Parves.
31. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE du Bas Bugey.
32. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE de Cheignieu la Balme-Rossillon.
33. **Délibération** : Adoption du compte administratif du SIE du Bas Valromey.

-Adoption des comptes administratifs 2022 des budgets de la CCBS :

34. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget principal de la CCBS.
35. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Gestion des déchets.
36. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe GEMAPI.
37. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe SPANC.
38. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Maisons médicales.
39. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Camping du site du lac de Virieu le Grand.
40. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Port de plaisance de Virignin.
41. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe ADS.

42. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Actipôle Virignin.
43. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Orofusion Groslée-Saint-Benoit.
44. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe La Bussière Haut-Valromey.
45. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Atelier relais Ousson nord Belley.
46. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe ZAC La Picardière Virignin.
47. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe ZA en Sauvy Virieu le Grand.
48. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe ZA Pré du pont Brens.
49. **Délibération** : Adoption du compte administratif du budget annexe Centre aquatique.

- Affectation des résultats 2022 des SIE dissous :

50. **Délibération** : Affectation des résultats du SIE d'Andert-Condon-Pugieu.
51. **Délibération** : Affectation des résultats du SIE de Flaxieu-Pollieu.
52. **Délibération** : Affectation des résultats du SIE de Massignieu-Nattages-Parves.
53. **Délibération** : Affectation des résultats du SIE du Bas Bugey.
54. **Délibération** : Affectation des résultats SIE de Cheignieu la Balme-Rossillon.
55. **Délibération** : Affectation des résultats du SIE du Bas Valromey.

- Affectation des résultats 2022 des budgets de la CCBS :

56. **Délibération** : Affectation des résultats du budget principal de la CCBS.
57. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Gestion des déchets.
58. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe GEMAPI.
59. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe SPANC.
60. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Maisons médicales.
61. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Camping du site du lac de Virieu le Grand.
62. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Port de plaisance de Virignin.
63. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe ADS.
64. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Actipôle Virignin.
65. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Orofusion Groslée-Saint-Benoit.
66. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe La Bussière Haut-Valromey.
67. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Atelier relais Ousson nord Belley.

68. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe ZAC La Picardière Virignin.
69. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe ZA Pré du pont Brens.
70. **Délibération** : Affectation des résultats du budget annexe Centre aquatique.

- Vote des budgets 2023 de la CCBS :

71. **Délibération** : Vote des taux d'imposition 2023.
72. **Délibération** : Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023.
73. **Délibération** : Vote de la taxe GEMAPI, fixation du produit 2023.
74. **Délibération** : Vote du budget principal.
75. **Délibération** : Vote du budget annexe Gestion des déchets.
76. **Délibération** : Vote du budget annexe GEMAPI.
77. **Délibération** : Vote du budget annexe SPANC.
78. **Délibération** : Vote du budget annexe Maisons médicales.
79. **Délibération** : Vote du budget annexe Camping du site du lac de Virieu le Grand.
80. **Délibération** : Vote du budget annexe Port de plaisance de Virignin.
81. **Délibération** : Vote du budget annexe ADS.
82. **Délibération** : Vote du budget annexe Actipôle Virignin.
83. **Délibération** : Vote du budget annexe Orofusion Groslée-Saint-Benoit.
84. **Délibération** : Vote du budget annexe La Bussière Haut-Valromey.
85. **Délibération** : Vote du budget annexe Atelier relais Ousson nord Belley.
86. **Délibération** : Vote du budget annexe ZAC La Picardière Virignin.
87. **Délibération** : Vote du budget annexe ZA Pré du pont Brens.
88. **Délibération** : Vote du budget annexe Centre aquatique.
89. **Délibération** : Vote du budget annexe Eau.
90. **Délibération** : Vote du budget annexe Assainissement.

- Subventions financières diverses :

91. **Délibération** : Vote des subventions aux associations et autres organismes.
92. **Délibération** : Vote des subventions et avances aux budgets annexes.
93. **Délibération** : Modification de l'objet de l'emprunt Centre aquatique.
94. **Délibération** : Clôture du budget annexe Centre aquatique.
95. **Délibération** : Clôture du budget annexe Atelier Relais La Bussière.

96. **Délibération** : Liste des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) du budget principal.
97. **Délibération** : Mise en place d'une convention de créances relative au transfert de compétences Eau et Assainissement entre la CCBS et les communes.
98. **Délibération** : Remboursement des heures de voirie.
99. **Délibération** : Demande de financements pour la pisciculture de Chazey-Bons.
100. **Délibération** : Demande de financements pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux au Lac de Virieu.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne Serge BAL comme secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

Suite à la question de Bruno FORT lors de la séance du 16 mars dernier concernant l'excédent du budget ADS, Franck ANDRE-MASSE précise que ce dernier est plus conjoncturel que structurel, notamment car le service a été confronté à une forte augmentation du nombre de dossiers à traiter. Cet excédent va permettre d'anticiper de nouvelles missions comme la police de l'urbanisme, la police de la publicité ou la mise en place opérationnelle de la loi ZAN.

Le mode de calcul actuel de la redevance demandée aux communes, complexe et illisible pour les élus, va également être revu pour une meilleure compréhension de tous.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.**

2. Délibération : Informations sur les décisions prises entre le 08 et le 29 mars 2023.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Par sa délibération n°2022-90 en date du 13 octobre 2022, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 08 et 29 mars 2023.

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant	Date	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
2023-0000000015-00	10/03	Travaux de construction d'une station d'épuration - Commune de St Martin de Bavel	Groupement DUMAS TP/ATELIER REEB/01 POMPAGE 01300 Chazey-Bons	6 643,75 €	2023-92
2023-044-EAU	08/03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la STEP de St Benoît	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2 250,00 €	2023-93

2023-0000000016-00	10/03	Marché de service pour l'exploitation du service public d'eau potable Commune de Haut Valromey	SODEVAL 01260 Arvière en Valromey	82 271,98 €	2023-104
2020-03	13/03	Résiliation du marché de Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)	SOGEDO 01300 Virignin		2023-105
2023-0000000017-00	14/03	Travaux de reconstruction de la station d'épuration du Petit et Grand Abergement et des Plans d'Hotonnes - Commune de Haut Valromey	Groupement SYNTEA/VINCENT TP 69630 Chaponost	120 241,45 €	2023-106
2023-0000000018-00	14/03	Travaux pour le renouvellement et dimensionnement du collecteur EU entre la route des Ecassaz et l'Avenue Vulliod - Commune de BELLEY	FONTAINE TP 732170 Yenne	151 501,59 €	2023-108
2023-0000000019-00	17/03	Mission d'audit, de conseil et d'assistance pour la préparation et la passage des marchés d'assurances à la CCBS	SIGMA RISK 01330 Villars les Dombes	3 400,00 €	2023-114
2023-0000000020-00	23/03	Travaux électriques sur la station de pompage d'eau potable sur le site de Pugieu - Commune de Chazey-Bons	Ain Tension Electricité 01350 Cressin Rochefort	61 244,86 €	2023-119
2022-0000000100-00	27/03	Avenant N°1 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD de l'hôpital de Belley en vue de l'aménagement du futur siège de la CCBS	GPT Atelier des Vergers 42000 St Etienne (mandataire)	5 329,80 €	2023-131
2023-0000000021-00	27/03	Fourniture et pose d'une aire de jeux au lac de Virieu le Grand	Algoa 74490 Saint Jeoire	45 180,00 €	2023-132
2023-051-BATI	27/03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché pour une mission d'étude et de programmation pour la réhabilitation/reconstruction d'une piscine intercommunale	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2 250,00 €	2023-133

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
10/03	Réparation de la vanne du ballon d'eau chaude à la piscine	1 032,00 €	Franck Cortinovis 01300 Belley	2023-100
10/03	Accessoires pour mobilier (étagères...) pour l'office de tourisme	1 278,00 €	MBR 01300 Belley	2023-101
10/03	Installation d'une sirène étanche dans le bassin de la piscine	1 788,00 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2023-102
10/03	Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	13 197,00 €	Inddigo 73000 Chambéry	2023-103
14/03	Table de pique-nique Actipole	2 658,05 €	Sotrabois 73800 Myans	2023-107
15/03	Campagnes d'émissions diffuses sur l'ex décharge des Erruts	2 424,00 €	Socotec Environnement 69003 Lyon	2023-109
15/03	Mission d'accompagnement PAAT	8 190,00 €	Adabio 01250 Ceyzériat	2023-110
15/03	Location chariot élévateur télescopique à l'occasion du Tour de France	2 100,00 €	Meca-TP 01300 Virignin	2023-111
15/03	Diagnostic amiante avant travaux pour le projet de requalification du site de Glandieu	7 800,00 €	Juritec 69390 Charly	2023-112

15/03	Signalétique des maisons médicales de Culoz-Béon et Virieu le Grand	1 316,16 €	6ème Sens 01300 Belley	2023-113
27/03	Remplacement de l'alimentation de l'alarme incendie du Boulodrome	1 494,00 €	Algitel 73170 Yenne	2023-116
23/03	Entretien espaces verts pôle d'échanges multimodal Culoz-Béon	7 260,00 €	Jean Pierre Lacroix Paysagiste 01350 Culoz-Béon	2023-118
23/03	Entretien espaces verts PA des Fours	6 348,00 €	Jean Pierre Lacroix Paysagiste 01350 Culoz-Béon	2023-134
27/03	Installation électrique à l'aire de grand passage des gens du voyage	9 714,00 €	Chantelec 42380 Périgneux	2023-122
27/03	Animation sur la prévention des déchets auprès des écoles élémentaires	6 900,00 €	France Nature Environnement 01000 Bourg en Bresse	2023-123
27/03	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques de la CCBS	7 955,59 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2023-124
27/03	Location de barrières pour le passage du Tour de France 2023	6 816,00 €	TMF Location 69440 Taluyers	2023-125
Systèmes d'information				
23/03	Renouvellement serveur PRA	14 772,00 €	Megao 26000 Valence	2023-120
27/03	Assistance maintenance logiciel gestion de caisse pour la piscine	1 252,54 €	Elisath 54850 Messein	2023-121

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.**

ENVIRONNEMENT :

3. Délibération : Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial.

- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.**

Michel Charles RIERA rappelle que les communautés de communes de plus de 20 000 habitants doivent réaliser un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire

La CCBS s'est engagée dans cette démarche avec pour ambition de réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants, et augmenter la production d'énergies renouvelables.

Après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de PCAET, avant saisine de services de l'Etat et consultation du public. Le PCAET sera validé définitivement à l'issue de ces consultations, en décembre 2023. Le cas échéant, il devra être révisé tous les 6 ans.

Ce projet de PCAET est un programme de 7 axes (et de 16 actions) en lien avec le projet de territoire de la CCBS :

- Adaptation au changement climatique,
- Agriculture,
- Energies renouvelables et réseaux,
- Gestion des déchets,
- Mobilités,
- Habitat/résidentiel,
- Tertiaire.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le plan climat air énergie territorial.**

RESSOURCES HUMAINES :

- 4. Délibération : Recrutement d'un contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 10 heures.**
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération D-2022-151 du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a créé un poste de de maître-nageur à temps non complet.

Suite à la consultation lancée, il n'a pas été possible de recruter un fonctionnaire répondant aux compétences attendues dans le profil de poste.

En revanche, une candidate contractuelle détient ces compétences.

Considérant les besoins de la CCBS, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS, 8^{ème} échelon, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions suivantes :

- Encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes.
- Assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements.
- Veiller à la sécurité des participants et du public.

Le cas échéant, elle sera employée à temps non complet 10h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 10 heures.**

- 5. Délibération : Recrutement d'un contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 15 heures.**
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération D-2022-151 du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a créé un poste de de maître-nageur à temps non complet.

Suite à la consultation lancée, il n'a pas été possible de recruter un fonctionnaire répondant aux compétences attendues dans le profil de poste.

En revanche, une candidate contractuelle détient ces compétences.

Considérant les besoins de la CCBS, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS, 7^{ème} échelon, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions suivantes :

- Encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes.
- Assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements.
- Veiller à la sécurité des participants et du public.

Le cas échéant, elle sera employée à temps non complet 15h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un poste de maître-nageur à temps non complet de 15 heures.**

FINANCES :

6. Délibérations 6 à 27 : Approbation des comptes de gestion des syndicats intercommunaux des eaux (SIE) dissous et des budgets de la CCBS (principal et annexes).

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax.

Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité des budgets.

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a récemment transmis les comptes de gestion de l'exercice 2022 pour les budgets des SIE dissous et les budgets (principal et annexes) de la CCBS. Ils ont été visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
SIE Andert Condon Pugieu	- €	20 527,98 €	3 646,09 €	- €
SIE Flaxieu Pollieu	- €	8 598,65 €	- €	4 100,43 €
SIE massignieu Nattages parves	- €	139 292,98 €	- €	60 213,97 €
SIE Bas Bugey	- €	4 777,03 €	- €	292,06 €
SIE Cheignieu Balme rossillon	- €	22 951,70 €	- €	54 643,46 €
SIE Bas Valromey	- €	1 032 255,89 €	- €	37 371,22 €
Budget Principal	- €	2 702 004,80 €	1 125 911,62 €	- €
Budget Annexe Gestion des déchets	- €	1 339 475,98 €	59 885,89 €	- €
Budget Annexe GEMAPI	- €	87 855,01 €	121 421,43 €	- €
Budget Annexe SPANC	50 463,71 €	- €	- €	487,69 €
Budget Annexe Maisons Médicales	- €	1 058,74 €	- €	610,19 €
Budget Annexe Camping Site du lac	37 108,15 €	- €	- €	37 117,09 €
Budget Annexe Port de plaisance	- €	96 746,87 €	96 622,74 €	- €
Budget Annexe ADS	- €	199 124,63 €	- €	10 471,10 €
Budget Annexe Actipôle	- €	83 205,35 €	7 679,57 €	- €
Budget Annexe AR orofusion	- €	5 169,96 €	- €	60 930,00 €
Budget Annexe AR LA buissière	- €	35,14 €	- €	144 108,75 €
Budget Annexe AR Ousson NORD	- €	68 876,23 €	- €	3 016,27 €
Budget Annexe ZAC de la picardière	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe ZA Pré du pont	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe ZA EN sauvy	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe Centre Aquatique	- €	463 991,42 €	- €	6 898 727,44 €

Pour assurer la parfaite information des conseillers communautaires, Baba GUEYE précise que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI fait apparaître un excédent de résultat de 35 €, résultant de la dissolution du syndicat du Séran.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte tous les comptes de gestion 2022 des SIE dissous et les budgets de la CCBS (principal et annexes) tels que présentés ci-dessus.**

28. Délibérations 28 à 49 : Approbation des comptes administratifs des SIE dissous et des budgets de la CCBS.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs des SIE dissous et des budgets de la CCBS (principal et annexes) comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
SIE Andert Condon Pugieu	- €	20 527,98 €	3 646,09 €	- €
SIE Flaxieu Pollieu	- €	8 598,65 €	- €	4 100,43 €
SIE massignieu Nattages parves	- €	139 292,98 €	- €	60 213,97 €
SIE Bas Bugey	- €	4 777,03 €	- €	292,06 €
SIE Cheignieu Balme rossillon	- €	22 951,70 €	- €	54 643,46 €
SIE Bas Valromey	- €	1 032 255,89 €	- €	37 371,22 €
Budget Principal	- €	2 702 004,80 €	1 125 911,62 €	- €
Budget Annexe Gestion des déchets	- €	1 339 475,98 €	59 885,89 €	- €
Budget Annexe GEMAPI	- €	87 855,01 €	121 421,43 €	- €
Budget Annexe SPANC	50 463,71 €	- €	- €	487,69 €
Budget Annexe Maisons Médicales	- €	1 058,74 €	- €	610,19 €
Budget Annexe Camping Site du lac	37 108,15 €	- €	- €	37 117,09 €
Budget Annexe Port de plaisance	- €	96 746,87 €	96 622,74 €	- €
Budget Annexe ADS	- €	199 124,63 €	- €	10 471,10 €
Budget Annexe Actipôle	- €	83 205,35 €	7 679,57 €	- €
Budget Annexe AR orofusion	- €	5 169,96 €	- €	60 930,00 €
Budget Annexe AR LA buissière	- €	35,14 €	- €	144 108,75 €
Budget Annexe AR Ousson NORD	- €	68 876,23 €	- €	3 016,27 €
Budget Annexe ZAC de la picardière	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe ZA Pré du pont	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe ZA EN sauvy	- €	- €	- €	- €
Budget Annexe Centre Aquatique	- €	463 991,42 €	- €	6 898 727,44 €

- Après en avoir délibéré, hors de la présence de la présidente, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte les comptes administratifs 2022 des SIE dissous et des budgets de la CCBS (principal et annexes) tels que présentés ci-dessus.

50. Délibérations 50 à 70 : Affectation des résultats des SIE dissous et des budgets de la CCBS.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2022 des SIE dissous et des budgets de la CCBS (principal et annexes) comme suit :

	RESULTAT D'EXPLOITATION	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
SIE FLAXIEU-POLLIEU	8 598.65 €	4 100.43 €
SIE CHEIGNIEU LA BALME-ROSSILLON	22 951.70 €	54 643.46 €
SIE BAS-VALROMEY	1 032 255.89 €	37 371.22 €

SIE MASSIGNIEU-NATTAGES-PARVES	139 292.98 €	60 213.97 €
SIE ANDERT-CONDON-PUGIEU	20 527.98 €	-3 646.09 €
SIE BAS-BUGEY	4 777.03 €	292.06 €
BUDGET PRINCIPAL	2 702 004.80 €	-1 312 817.25 €
BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	1 339 475.98 €	81 621.71 €
BUDGET ANNEXE GEMAPI	87 855.01 €	-108 723.91 €
BUDGET ANNEXE SPANC	-50 463.71 €	-57 101.45 €
BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES	1 058.74 €	2 953.19 €
BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC - VIRIEU LE GRAND	-37 108.15 €	50 253.84 €
BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - VIRIGNIN	96 746.87 €	-49 855.74 €
BUDGET ANNEXE ADS	199 124.63 €	13 071.10 €
BUDGET ANNEXE ACTIPOLE - VIRIGNIN	83 205.35 €	-6 229.57 €
BUDGET ANNEXE OROFUSION - GROSLÉE-SAINT-BENOIT	5 169.96 €	60 930 €
BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LA BUSSIÈRE - HAUT VALROMEY	35.14 €	144 108.75 €
BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS OUSSON NORD - BELLEY	68 876.23 €	3 016.27 €
BUDGET ANNEXE LA PICARDIÈRE - VIRIGNIN	0 €	0 €
BUDGET ANNEXE ZA PRE DU PONT - BRENS	0 €	0 €
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - BELLEY	463 991.42 €	7 109 299.44 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve les affectations de résultats des SIE dissous et des budgets de la CCBS (principal et annexes) tels que présentés ci-dessus.

71. Délibération : Vote des taux d'imposition 2023.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pour 2023, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter des taux identiques à ceux de l'année 2022, soit :

Taxe sur le foncier bâti	3.57 %
Taxe sur le foncier non bâti	11.97 %
Cotisation foncière des entreprises	24.74 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	3.62 %

Le taux de CFE resterait identique à celui de 2022, avec un taux mis en réserve de 0.08 %.
Baba GUEYE précise que si ce taux de réserve n'est pas activé d'ici 2025, il deviendra caduc.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire vote les taux d'imposition 2023 tels que présentés ci-dessus.

72. Délibération : Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pour 2023, Pierre ROUX propose de voter un taux de TEOM identique à celui de l'année 2022, soit 9.31%.

Le produit attendu de 3 895 248 € sera intégré dans le budget annexe « gestion des déchets ».

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire vote le taux de TEOM 2023 à 9.31% pour 2023.**

73. Délibération : Vote de la taxe GEMAPI, fixation du produit 2023.

Rapporteur : Pierre ROUX.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 350 000 €, produit identique à celui voté pour 2022, afin de répondre à la forte demande des communes, de concrétiser l'ambition environnementale de la CCBS et d'assurer le paiement des cotisations syndicales du SHR (Syndicat du Haut Rhône) et du SYDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Crues du Haut Rhône). Le produit attendu sera intégré dans le budget annexe « GEMAPI ».

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 350 000 €.**

Baba GUEYE présente ensuite des données concernant l'évolution de la fiscalité communautaire, l'épargne de gestion, la capacité de désendettement, la valorisation des données et l'évolution des effectifs :

		2021	2022	2023
TH	BASES	6 692 210,00 €	6 845 146,00 €	7 331 151,00 €
	TAUX	3,62	3,62	3,62
	PRODUITS	242 258 €	247 785 €	265 388 €
FB	BASES	43 358 000,00 €	45 260 917,00 €	48 360 000,00 €
	TAUX	3,57	3,57	3,57
	PRODUITS	1 547 881 €	1 614 789 €	1 726 452 €
FNB	BASES	1 203 000,00 €	1 270 138,00 €	1 372 000,00 €
	TAUX	11,97	11,97	11,97
	PRODUITS	143 999 €	152 036 €	164 228 €
CFE	BASES	12 809 000,00 €	13 354 810,00 €	15 333 000,00 €
	TAUX	24,74	24,74	24,74
	PRODUITS	3 168 947 €	3 303 031 €	3 793 384 €
CVAE		1 468 814,00 €	1 606 420,00 €	1 771 344,00 €
TAFNB		50 286,00 €	57 819,00 €	63 688,00 €
IFER		369 473,00 €	385 140,00 €	401 717,00 €
TASCOM		363 942,00 €	368 430,00 €	367 966,00 €
DCRTP		147 370,00 €	147 370,00 €	147 370,00 €
FNGIR		196 240,00 €	196 240,00 €	196 240,00 €
ALLOC COMPENSATRICES		2 226 552,00 €	2 322 521,00 €	2 700 817,00 €
DOTATION COMPENSATION PART SALAIRE		1 702 642,00 €	1 665 294,00 €	1 635 294,00 €

PEREQUATIONS FISCALES		- 245 929,00 €	- 231 940,00 €	- 231 940,00 €
DOTATION COMPENSATION TVA		1 750 921,00 €	1 918 666,00 €	2 016 547,00 €
TOTAL FISCALITE DIRECTE		13 133 395,30 €	13 753 600,53 €	15 018 495,27 €
AC FISCALITE		- 6 452 383,23 €	-6 244 812,00 €	- 6 181 920,00 €
SOLDE FISCALITE DIRECTE		6 681 012,07 €	7 508 788,53 €	8 836 575,27 €

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA souhaiterait des données complémentaires pour évaluer la dynamique fiscale et le poids respectif de Belley et Culoz dans cette évolution.

Baba GUEYE répond qu'il va se rapprocher des services fiscaux pour obtenir des extractions de chiffres pour déterminer le poids de Belley et Culoz dans la dynamique fiscale du territoire. Il précise que l'évolution de la dynamique fiscale est de +8% par rapport à 2022, soit + 900 000 € en valeur absolue.

Pierre ROUX rappelle que cette dynamique fiscale est étroitement liée au dynamisme des entreprises du territoire.

EVOLUTION DE LA DGF de la CCBS				
	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
Dotations d'intercommunalité	242 535,00 €	247 666,00 €	273 428,00 €	300 400,00 €
Dotation de compensation	1 736 848,00 €	1 702 642,00 €	1 665 294,00 €	1 665 626,00 €
Dotation Globale de fonctionnement	1 979 383,00 €	1 950 308,00 €	1 938 722,00 €	1 966 026,00 €
coefficient d'intégration fiscale (CIF)	0,3612	0,364	0,366	0,364
Population DGF	37098	37215	37351	37487
Montant total de DGF par habitants (population DGF)	53	52	52	52

EPARGNE DE GESTION TOUS BUDGETS CCBS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de gestion	21 085 677,19 €	22 354 496,86 €	22 483 225,01 €	23 142 799,37 €
Dépenses de gestion	18 144 668,17 €	18 693 060,27 €	18 821 226,13 €	19 767 016,56 €
Epargne de gestion	2 941 009,02 €	3 661 436,59 €	3 661 998,88 €	3 375 782,81 €
Charges de gestion financières	244 415,69 €	228 801,13 €	212 054,42 €	195 559,71 €
Epargne de gestion brute	2 696 593,33 €	3 432 635,46 €	3 449 944,46 €	3 180 223,10 €
Remboursement du capital des emprunts	870 543,77 €	778 394,69 €	764 002,70 €	778 024,33 €
Epargne de gestion nette	1 826 049,56 €	2 654 240,77 €	2 685 941,76 €	2 402 198,77 €
Taux d'épargne de gestion	12,79%	15,36%	15,34%	14%
Encours de la dette	13 594 503,48 €	12 723 959,71 €	11 944 029,26 €	11 180 026,56 €
Capacité de désendettement	5,04	3,71	3,46	3,52

- ✓ Taux d'épargne prévu pour 2023 : 13% a minima.
- ✓ Capacité de désendettement prévu pour 2023 : 2,92 années.

Budget	Pour mémoire Budget 2022		Propositions 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	18 291 303,63 €	10 706 766,59 €	20 703 917,01 €	8 463 095,25 €
Budget Annexe Gestion des déchets	5 940 856,50 €	1 275 330,30 €	6 335 827,09 €	1 414 007,20 €
Budget Annexe GEMAPI	665 892,83 €	1 559 975,36 €	529 469,00 €	1 646 080,49 €
Budget Annexe SPANC	135 097,81 €	270 761,65 €	131 563,71 €	199 712,38 €
Budget Annexe Maisons Médicales	204 431,10 €	173 983,87 €	221 100,00 €	130 000,00 €

Ratios de niveau (BP)				
	Total 2021	Par hbt/ 2021	Total 2022	Par hbt/ 2022
Dépenses de fonctionnement	9 145 167 €	262 €	9 453 284 €	270 €
Recettes de fonctionnement	9 446 774 €	271 €	10 634 826 €	303 €
DGF	1 950 308 €	52 €	1 938 722 €	52 €
Dette	546 284 €	16 €	477 253 €	14 €

Ratios de niveau (BP+BA)				
	Total 2021	Par hbt/2021	Total 2022	Par hbt/2022
Dépenses de fonctionnement	15 650 218 €	448 €	16 533 502 €	472 €
Recettes de fonctionnement	17 364 681 €	497 €	18 347 261 €	523 €
DGF	1 950 308 €	52 €	1 938 722 €	52 €
Dette	11 944 029 €	342 €	11 281 494 €	322 €

A titre de comparaison, les ratios de strate sont les suivants (source : DGFIP) :

- **Strate régionale :**
 - o Dépenses de fonctionnement par habitant : **377 €**
 - o Recettes de fonctionnement par habitant : **430 €**
- **Strate nationale :**
 - o Dépenses de fonctionnement par habitant : **383 €**
 - o Recettes de fonctionnement par habitant : **431 €**

	Contractuels non permanents	Contractuels CDI	Fonctionnaires titulaires	Total général
Nombre d'agents au 31/12/2022	18	2	50	70
Nombre d'agents au 01/03/2023	14	2	66	80

74. Délibérations 74 à 90 : Vote du budget principal des budgets annexes de la CCBS.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Suite au débat d'orientation budgétaire organisé le 16 mars dernier, Pierre ROUX propose d'adopter les budgets 2023 qui peuvent être résumés comme suit :

Budget	Pour mémoire Budget 2022		Propositions 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	18 291 303,63 €	10 706 766,59 €	20 703 917,01 €	8 463 095,25 €
Budget Annexe Gestion des déchets	5 940 856,50 €	1 275 330,30 €	6 335 827,09 €	1 414 007,20 €
Budget Annexe GEMAPI	665 892,83 €	1 559 975,36 €	529 469,00 €	1 646 080,49 €
Budget Annexe SPANC	135 097,81 €	270 761,65 €	131 563,71 €	199 712,38 €
Budget Annexe Maisons Médicales	204 431,10 €	173 983,87 €	221 100,00 €	130 000,00 €
Budget Annexe Camping Site du lac	130 715,12 €	67 795,01 €	123 200,00 €	692 578,84 €
Budget Annexe Port de plaisance	228 332,35 €	205 943,05 €	170 000,00 €	183 000,00 €
Budget Annexe ADS	455 749,86 €	12 181,19 €	499 124,63 €	27 600,00 €
Budget Annexe Actipôle	469 382,12 €	183 043,28 €	509 000,00 €	183 441,86 €
Budget Annexe AR orofusion	60 941,44 €	69 594,00 €	61 233,96 €	100 059,00 €
Budget Annexe AR LA buissière	15 000,00 €	224 108,75 €	15 000,00 €	224 108,75 €
Budget Annexe AR Ousson NORD	145 023,50 €	71 949,76 €	164 872,23 €	70 252,27 €
Budget Annexe ZAC de la picardière	1 082 787,50 €	1 052 785,35 €	1 064 921,05 €	1 004 421,05 €
Budget Annexe ZA Pré du pont	123 461,92 €	123 461,92 €	123 461,92 €	123 461,92 €
Budget Annexe Centre Aquatique	564 687,22 €	9 618 973,33 €	463 991,42 €	7 265 599,44 €
Budget Eau	0,00 €	0,00 €	5 438 404,23 €	2 599 126,29 €
Budget Assainissement	0,00 €	0,00 €	3 700 000,00 €	1 796 848,00 €
Total	28 513 662,90 €	25 616 653,41 €	40 255 086,25 €	26 123 392,74 €

Concernant le budget annexe Centre aquatique, Baba GUEYE précise que le budget sera voté en déséquilibre, mais excédentaire. Après clôture, les excédents seront intégrés au budget principal pour financer le plan pluriannuel d'investissement, présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Concernant les budgets annexes Eau et Assainissement, Baba GUEYE précise que la base de départ était le budget de référence de décembre 2022, composé de l'agrégation des budgets de toutes les communes, des résultats des syndicats dissous et de la trajectoire d'investissements retenus.

Des budgets supplémentaires seront proposés en septembre pour intégrer notamment les résultats des communes, les emprunts à rembourser (90 sont déjà parvenus, soit 450 000 € de traites à payer annuellement pour l'eau, et 550 000 € pour l'assainissement), pour les refacturations des dépenses assurées par le budget principal (2020, 2021, 2022), et pour les schémas directeurs et les salaires.

Les budgets présentés sont construits pour supporter les dépenses des $\frac{3}{4}$ de l'année à venir, et seront complétés par des budgets supplémentaires.

Baba GUEYE fait ensuite un point d'information sur les transferts attendus en matière d'eau et d'assainissement.

	Potentiel transfert tout périmètre	Transfert hors communes + clé de répartition	Part SIE	Part communes
Total excédent de fonctionnement Eau	1 989 531.77 €	2 548 124 €	1 228 404.23 €	1 319 719.77 €
Total excédent d'investissement Eau	1 175 189.44 €	2 264 087.30 €	152 975.05 €	2 111 112.25 €
Total excédent de fonctionnement Assainissement	680 558.71 €	935 654.39 €	-€	935 645.39 €
Total excédent d'investissement Assainissement	965 097.26 €	1 582 861 €	-€	1 582 861 €
Total excédent de fonctionnement Eau et Assainissement	1 212 040.93 €	-€	-€	-€
Total excédent d'investissement Eau et Assainissement	2 590 749.97 €	-€	-€	-€

Un modèle de délibération sera prochainement proposé aux communes pour l'affectation des résultats. La CCBS délibèrera pour accepter les résultats des communes lors du conseil communautaire de juin 2023.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget principal et les budgets annexes 2023 comme présentés ci-dessus.**

91. Délibération : Vote des subventions aux associations et organismes divers.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de se prononcer sur le versement de subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2023.

1- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 65 (A+B+C+D)	898 816.97 €
657- Subvention de fonctionnement versée aux associations (A)	288 611.97 €
SPORT	29 400 €
TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE	22 000 €
ECONOMIE, AGRICULTURE	91 015.81 €
MOBILITE	15 000 €
SOCIAL	124 252 €
POLITIQUE DE L'HABITAT, PCAET, OPAH	6 944.16 €
657- Subvention de fonctionnement versée aux organismes (B)	450 508 €
65737-Subvention de fonctionnement versée aux autres établissements publics	425 885 €
65733-Subvention de fonctionnement versée au département	18 123 €
657348-Subvention de fonctionnement versée aux collectivités	6 500 €
655- Contributions (C)	159 697 €
65548-Autres contributions	26 378 €
6557-Contribution politique de l'habitat	133 319 €
014- Atténuation de produits (D) : reversements, restitutions et prélèvements divers	57 070 €
2- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 204 (A+B+C+D)	574 093 €
2041582- Subvention d'équipement aux organismes publics (A) - ECONOMIE	108 209 €
2041512- Subvention d'équipement aux organismes publics (B) - ECONOMIE	14 000 €
2041632- Subvention d'équipement aux établissements rattachés (C) - TOURISME	300 000 €
20422- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (D) - ECONOMIE/OPAH	151 884 €

Baba GUEYE précise qu'une subvention de 6 230 € (au lieu de 4 300 € initialement prévu) sera accordée pour la lutte contre le frelon asiatique, et qu'une subvention de 200 € est à ajouter pour l'organisation du comice agricole d'Hotonnes.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le versement des subventions aux associations et organismes divers comme présenté ci-dessus.**

92. Délibération : Vote des subventions et avances aux budgets annexes.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pour l'exercice 2023, après examen des besoins pour l'équilibre des budgets annexes, Pierre ROUX propose d'approuver les subventions à verser et les avances consenties par le budget principal aux budgets annexes suivants :

SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES	BP 2022	VERSEMENT 2022	BP 2023
BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES	79 453 €	30 800 €	70 000 €
BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC - VIRIEU LE GRAND	126 200 €	32 800 €	120 000 €
BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - VIRIGNIN	170 357 €	117 500 €	111 000 €
BUDGET ANNEXE ACTIPOLE - VIRIGNIN	28 200 €	0 €	168 000 €
BUDGET ANNEXE LA PICARDIERE - VIRIGNIN	63 030 €	13 164.30 €	133 331.20 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE	BP 2022	REALISATION 2022	BP 2023
BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC - VIRIEU LE GRAND	0 €	0 €	300 000 €

Baba GUEYE précise que cette avance concerne les futurs travaux sur le site du lac de Virieu. Cette subvention d'investissement permet un gain de 1% de taux d'épargne de gestion.

REMBOURSEMENT DES AVANCES DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	REALISATION 2022	BP 2023
BUDGET ANNEXE LA PICARDIERE - VIRIGNIN	197 478.74 €	44 290.19 €	429 331.20 €
BUDGET ANNEXE ZA EN SAUVY- VIRIEU LE GRAND	22 710.80 €	22 710.80 €	0 €

REVERSEMENT DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	REALISATION 2022	BP 2023
BUDGET ANNEXE ZA EN SAUVY- VIRIEU LE GRAND	25 862.20 €	25 862.20 €	0 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve les propositions présentées ci-dessus.

93. Délibération : Modification de l'objet de l'emprunt Centre aquatique.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Lors de sa séance du 8 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de ne pas poursuivre le projet de centre aquatique.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'autoriser la modification, par voie d'avenant, de l'objet de l'emprunt n°241 74 92, d'un montant de 8 M €, conclu avec le Crédit Agricole pour le financement du centre aquatique et permettre sa ré-affectation au budget principal pour le financement des autres investissements de la CCBS.

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA demande si la procédure proposée est validée par le trésorier.

Baba GUEYE répond que la procédure a été calée avec la banque et avec le trésorier.

Pauline GODET précise que les projets qui seront financés par la réaffectation de cet emprunt sont, à court terme, l'aménagement de la cascade de Glandieu et le siège communautaire. L'objectif est de ne pas souscrire de nouvel emprunt à un moment où les taux ne sont pas intéressants, de nouveaux emprunts seront souscrits ultérieurement, dans la mandature, en fonction de l'avancement des projets. Cette stratégie, validée par la trésorerie et la DGFIP, va également dans le sens des préconisations du rapport de la chambre régionale des comptes qui pointait la temporalité de l'emprunt du Centre aquatique par rapport à l'avancement du projet.

Xavier VINCENT demande le taux d'intérêt de cet emprunt si souvent critiqué.

Pierre ROUX répond qu'il est de 1.5 % et qu'un nouvel emprunt serait aujourd'hui entre 3 et 4%.

Xavier VINCENT estime que cette réaffectation va changer le financement du projet aquatique et ajouter des coûts à la rénovation.

Pierre ROUX répond que la CCBS réempruntera en temps voulu quand le dossier sera finalisé. Il convient aujourd'hui d'utiliser ces fonds qui dorment depuis 5 ans pour concrétiser la première partie du projet de territoire.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le changement de l'objet de l'emprunt Centre Aquatique.**

94. Délibération : Clôture du budget annexe Centre aquatique.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'autoriser la clôture du budget annexe Centre aquatique au 30 juin 2023.

Le cas échéant, le conseil communautaire devra délibérer ultérieurement afin de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la CCBS, une fois les écritures de régularisation effectuées.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la clôture du budget annexe Centre aquatique au 30 juin 2023.**

95. Délibération : Clôture du budget annexe Atelier Relais La Bussière.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose d'autoriser la clôture du budget annexe Atelier-relais la Bussière au 30 juin 2023, sous réserve de l'encaissement par la CCBS de la totalité du solde de la créance de 80 000 € due par la SCI la Bussière.

Le cas échéant, le conseil communautaire devra délibérer ultérieurement pour :

- Transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la CCBS, une fois les écritures de régularisation effectuées.
- Restituer les provisions retenues sur les attributions de compensation des communes de l'ex-CC du Valromey, 16 161.24 € par an soit 96 967.44 € pendant 6 ans.
Ce point fera l'objet d'une réunion de la CLECT en cours d'année 2023.

INTERVENTIONS :

André BOLON demande pourquoi la restitution aux communes n'est que de 96 967.44 € alors que le budget annexe présente un résultat de 144 000 €.

Baba GUEYE répond qu'un excédent après clôture sera reversé au budget principal pour des raisons de forme, la totalité de l'excédent ne pouvant être reversée aux communes.

➤ **Après en avoir délibéré, par 54 voix POUR et 2 voix CONTRE (André BOLON et Claude JUILLET), le conseil communautaire décide de clôturer le budget annexe atelier relais La Bussière au 30 juin 2023.**

96. Délibération : Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) du budget principal.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par des CP. Cette procédure AP/CP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes aux engagements.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour

- Modifier l'AP **Bâtiment siège** pour un montant total de **5 500 000 €**.
- Créer une AP **Voie verte Cressin/Culoz-Béon** d'un montant de **1 260 000 €**.
- Créer une AP **Aménagement cascade de Glandieu** d'un montant de **1 560 000 €**.
- Créer une AP **OPAH** d'un montant de **345 975 €**.
- Créer AP **Aire de grand passage** d'un montant de **850 000 €**.
- Créer une AP **Maison Marais** d'un montant de **1 075 000 €**.

N°	Programmes	Durée du programme	Autorisation de programme	Crédit de Paiement 2022	Crédit de Paiement 2023	Crédit de Paiement 2024	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	TOTAL
2022AP01	Bâtiment Siège	5 ans	5 500 000,00 €	29 544,00 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	470 456,00 €	5 500 000,00 €
2023AP01	Voie verte Cressin Rochefort Culoz	3 ans	1 260 000,00 €	- €	150 000,00 €	800 000,00 €	310 000,00 €	- €	1 260 000,00 €
2023AP02	Requalification de la cascade glandieu	2 ans	1 560 000,00 €	- €	780 000,00 €	780 000,00 €	- €	- €	1 560 000,00 €
2023AP03	OPAH	3 ans	345 975,00 €	- €	76 884,00 €	134 545,50 €	134 545,50 €	- €	345 975,00 €
2023AP04	Aire de grand passage	3 ans	850 000,00 €	- €	175 000,00 €	675 000,00 €	- €	- €	850 000,00 €
2023AP05	Requalification du site du marais de lavours	2 ans	1 075 000,00 €	- €	245 000,00 €	100 000,00 €	365 000,00 €	365 000,00 €	1 075 000,00 €
			10 590 975,00 €	29 544,00 €	2 426 884,00 €	4 489 545,50 €	2 809 545,50 €	835 456,00 €	10 590 975,00 €

Pierre ROUX précise que recourir à des AP/CP répond également aux préconisations de la chambre régionale des comptes.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la création de la modification des AP/CP, telles que présentées ci-dessus.**

97. Délibération : Mise en place d'une convention de créances relative au transfert de compétences Eau et Assainissement entre la CCBS et les communes.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Baba GUEYE rappelle que les communes qui exerçaient les compétences Eau et Assainissement jusqu'au 31 décembre 2022 peuvent être amenées à avoir des charges à supporter postérieurement au transfert : les redevances agence de l'eau, les créances irrécouvrables, ...

Il est proposé d'approuver une convention précisant les conditions administratives et financières dans lesquelles les créances restant à recouvrer et les dégrèvements issus des facturations des rôles de l'eau et de l'assainissement jusqu'au 31 décembre 2022, seront pris en charge par la CCBS.

Concernant les provisions, Baba GUEYE précise que la CCBS n'interviendra financièrement qu'après épuisement des provisions constituées par les communes pour les créances antérieures au 31 décembre 2022.

Seules les communes ayant délibéré dans le sens d'un transfert des résultats signeront la convention avec la CCBS.

INTERVENTIONS :

Concernant l'Agence de l'eau, Xavier VINCENT demande si les communes qui ne transfèrent pas leurs résultats seront remboursées.

Baba GUEYE précise que la CCBS paiera les redevances de l'Agence de l'eau, et émettra ensuite un avis des sommes à payer pour les communes qui n'ont pas transféré leurs résultats pour se faire rembourser.

Yvette VALLIN demande si les communes doivent délibérer pour approuver cette convention.

Baba GUEYE répond par l'affirmative.

- **Après en avoir délibéré, par 54 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Isabelle ROUX et Claude JUILLET), le conseil communautaire approuve la mise en place d'une convention de créances, relative au transfert de compétences Eau et Assainissement.**

98. Délibération : Remboursement des heures de voirie.

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.**

Pierre ROUX rappelle que la CCBS exerce la compétence statutaire « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

La CLECT, en 2015 puis en 2017 suite à la rencontre individuelle des communes, a validé l'ajustement des budgets voirie de fonctionnement et d'investissement pour vérifier la cohérence des heures de voirie déclarées et entériner les besoins exprimés de chaque commune.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour rembourser aux communes les soldes restants dus au titre de l'année 2022. L'heure de voirie est fixée à 40 €, et le total du reversement aux communes pour l'année 2022 est de 856 520 €.

INTERVENTIONS :

Le versement étant quasi forfaitaire, Yvette VALLIN demande pourquoi le remboursement de la CCBS aux communes n'intervient pas automatiquement, que les éléments justificatifs soient fournis ou non. Baba GUEYE répond que cette question peut être étudiée pour voir si une évolution est possible. Pour l'heure, le système est déclaratif pour les communes.

Pauline GODET rappelle l'objectif initial du principe déclaratif retenu : avoir un suivi des travaux dans les communes dans un souci de bonne gestion de la voirie au niveau communautaire. Il faut travailler sur une répartition qui soit en adéquation avec le besoin réel de chaque commune.

Dimitri LAHUERTA demande s'il est envisagé de revoir cette tarification de 40 €, montant relativement faible si on prend en compte le temps « machine ».

Jean-Michel BERTHET répond qu'une réflexion a été engagée sur ce thème en commission voirie. Aujourd'hui, les communes déclarent 554 000 € d'heures de voirie et la CCBS leur verse 850 000 € au final. Si le principe de remboursement aux communes ne sera pas remis en cause sur cette mandature, il faut néanmoins réfléchir comment rééquilibrer ce mécanisme.

Pour Dimitri LAHUERTA, il faut un système juste qui reflète le plus possible la vérité.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire valide le remboursement aux communes des heures de voirie de 2022.**

99. Délibération : Demande de financements pour la pisciculture de Chazey-Bons.

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.**

Pierre ROUX informe l'assemblée que la Fédération de Pêche de l'Ain, actuellement propriétaire et gestionnaire de la pisciculture de Chazey-Bons, a émis le souhait de se séparer de ce site.

3 salariés travaillent aujourd'hui pour assurer la production d'espèces piscicoles.

Aujourd'hui la pisciculture de Chazey-Bons dispose d'infrastructures vétustes, dysfonctionnelles, faute d'investissements depuis de nombreuses années.

Afin d'assurer la continuité de cette activité et de maintenir des emplois, plusieurs acteurs (CNR, CD01, CCBS) se sont réunis pour étudier un rachat du site, ainsi que la mise en place d'une nouvelle structure qui puisse accueillir l'activité et procéder aux investissements nécessaires de modernisation.

Une association a ainsi été créée et a présenté un dossier auprès du programme LEADER qui vise notamment à financer des études de faisabilité, à assurer la continuité de l'activité piscicole par des investissements de nature « urgente », et à assurer le bon entretien du site et la production.

Dépenses		Recettes		
Coût de l'opération (TTC)	52 810,11 €	Eligible	52 810,11 €	100%
Matériel aquacole	5 715,48 €	Subvention LEADER	33 798,47 €	64%
Etude de faisabilité "amélioration de	16 380,00 €	<u>Co financement public:</u> Conseil départemental de l'Ain (CD01)	4 224,81 €	8%
Mur de clôture	17 244,67 €	<u>Co financement public:</u> Communauté de commune Bugey Sud (CCBS)	4 224,81 €	8%
Eclairage/Electricité laboratoire	4 745,96 €	<u>Autre financement:</u> Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	4 224,81 €	8%
Epareuse tracteur	8 724,00 €	Autofinancement	6 337,21 €	12%

Il est proposé au conseil communautaire d'octroyer une subvention de 4 224,81 € à l'association de la pisciculture de Chazey-Bons (les autres partenaires participant à part égale sur ce projet) et d'autoriser la présidente à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs potentiels.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT s'étonne que la Fédération de Pêche de l'Ain n'investisse pas.

Myriam KELLER précise que la Fédération de Pêche de l'Ain a voté, en juin dernier, pour se séparer de cet équipement acquis à l'€ symbolique auprès de la CNR. La fédération envisageait de licencier ses 2 pisciculteurs salariés et de vendre à un privé le site et son droit d'eau.

Ces salariés ont manifesté leur volonté de reprendre le site, la CNR les soutient car elle achète chaque année 119 000 € d'alevins à introduire dans le Rhône.

Ce savoir-faire n'existe que dans 2 piscicultures de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (l'autre étant dans la Drôme).

La Fédération de Pêche souhaite revendre ce bien environ 500 000 € alors qu'elle n'a investi que dans les logements occupés par les pisciculteurs, pas dans l'outil de travail.

Il y a une discussion avec la CNR sur le coût de rachat, qu'elle souhaite faire baisser, compte tenu de l'évaluation des domaines.

Xavier VINCENT rappelle que des travaux de continuité écologique avaient été demandés sur ce site il y a quelques années et que rien n'a été fait. Qui sera en capacité de faire ces travaux ?

Pour Myriam KELLER, si les repreneurs veulent faire perdurer leur activité, ils devront faire des investissements. Aujourd'hui, le département souhaite les accompagner sur ces investissements, ils ont un business plan et une activité qui est prometteuse. Il y a un vrai potentiel de développement sur ce site.

Les Fédérations de pêche d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Savoie soutiennent ce projet de reprise contre la Fédération de l'Ain.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le plan de financement et autorise les demandes de subventions.**

100. Délibération : Demande de financements pour une aire de jeux au Lac de Virieu.

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que le site du lac de Virieu le Grand est un site de compétence communautaire se composant d'une vaste plage, de zones de jeux et une aire de pique-nique ombragé.

La CCBS porte un projet de requalification globale (coût total est estimé à 500 000 €) de ce site aménagé dans les années 1990 en créant notamment des sanitaires, un ponton de baignade et de pêche, et une aire de jeux avec des modules pour les 2 à 12 ans : balançoire, pyramide, toboggan, tyrolienne...

Le plan de financement pour la réalisation de l'aire de jeux est le suivant :

Financements	Montants	
Financement européen LEADER sollicité (FEADER)	31 928,58 €	64%
Part de la CCBS dans le financement public	7 982,14 €	16 %
Autofinancement de la CCBS	9 977,68 €	20%
Total coût projet aire de jeux	49 888,40 €	100%

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la réalisation de cette aire de jeux et d'autoriser la présidente à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs potentiels.

INTERVENTIONS :

Yvette VALLIN informe l'assemblée qu'elle votera contre car, pour elle, la priorité est l'assainissement au lac.

Pour Pauline GODET, la délibération porte sur un sujet touristique et sur un montant de 50 000 €. Pour l'assainissement, les enjeux financiers seront de plusieurs centaines de milliers d'euros. Conformément à ses engagements, l'exécutif poursuit sa réflexion sur l'avenir du camping. Les travaux qui vont être réalisés côté baignade (sanitaires, aire de jeux, parkings) sont des éléments de valorisation et d'attractivité qui bénéficieront au prochain porteur de projet sur l'ancien camping.

Régis CASTIN rappelle que les aires de jeux sont profitables au territoire et sont très fréquentées comme au port de Virginin ou à Murs-et-Gelignieux. Pour le lac de Virieu, il y a une volonté politique de faire vivre le site à toutes saisons.

Pour Xavier VINCENT, les dernières actions (démontage des pontons, interdiction des camping-cars) « mettent les crocs » aux gens de Virieu-le-Grand et des alentours.

Régis CASTIN confirme qu'il y a une volonté politique de donner une nouvelle orientation à ce lac. Il y a eu une vraie réflexion sur les camping-cars. Les pontons ont été enlevés car il avait un vrai risque de sécurité, et ils seront remplacés pour les baigneurs et les pêcheurs. Il y a actuellement une transition sur les usages sur ce lac.

Concernant le stationnement, outre le parking qui sera créé de l'autre côté de la route, il sera également amélioré sur le site actuel.

➤ **Après en avoir délibéré, par 55 voix POUR et 1 voix CONTRE (Yvette VALLIN), le conseil communautaire approuve le plan de financement et autorise la présidente à solliciter les demandes de subventions nécessaires.**

Pauline GODET remercie les élus et les services pour le travail budgétaire réalisé.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

QUESTIONS DIVERSES :

- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

Suite à la question de Marie-Hélène DESCHAMPS sur la PFAC lors de la dernière séance, Pauline GODET précise que le sujet sera traité lors du prochain conseil d'exploitation de la régie du 11 mai 2023, et qu'une réponse sera apportée lors du conseil communautaire du 25 mai 2023.

- Composition du conseil d'exploitation de la régie des eaux :

Après avoir refait un bref historique du dossier, Pauline GODET porte à la connaissance du conseil communautaire la réponse du Sous-Préfet concernant l'incompatibilité entre les fonctions de certains membres du conseil d'exploitation de la régie des eaux et leur activité professionnelle.

En application l'article R.2221-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il préconise de ne pas maintenir en exercice les membres du conseil d'exploitation qui occupent une fonction dans une entreprise en rapport avec la régie.

Concernant le retrait de fonction de ces élus, plusieurs modalités restent possibles : soit les élus concernés démissionnent de leurs fonctions ; soit la présidente de la CCBS demande au conseil d'administration de les déchoir de leurs mandats ; soit le Sous-Préfet saisit le conseil d'administration pour procéder à ces retraits. Le Sous-Préfet suggère de leur proposer de démissionner de leur mandat et de les remplacer.

Pauline GODET souhaite que le conseil d'exploitation se concentre aujourd'hui sur les questions de fond, et que ce chapitre soit définitivement clos. Cela suppose en cascade que les communes désignent de nouveaux membres pour intégrer cette régie.

Pour Dimitri LAHUERTA, il est de plus en plus difficile de travailler dans une entreprise privée tout en étant élu. Il apporte publiquement son soutien aux personnes concernées car il a été lui-même confronté à ce cas de figure. Il regrette que des gens du privé se désintéressent désormais de la politique alors qu'ils pourraient apporter énormément aux collectivités.

Après avoir remercié Dimitri LAHUERTA pour son soutien, Stéphanie MARCHAND précise qu'elle ne démissionnera pas. Elle demande si le CV de tous les membres du conseil d'exploitation est connu.

Pauline GODET répond que la CCBS n'a ni la compétence ni la légitimité pour investiguer sur les parcours professionnels des élus, elle s'en remettra donc aux maires pour la désignation des élus en toute connaissance de cause.

Si ce sujet du conflit d'intérêts a été soulevé dans le cadre du conseil d'exploitation de la régie, il faut noter qu'il concerne également tous les champs d'activité et délibérations du conseil communautaire. Chaque élu doit avoir le réflexe et la vigilance de se prémunir d'éventuelles suspensions ou accusations.

Pierre VALLIN remarque que certaines régies d'autres collectivités ont des statuts qui ne comportent pas d'articles sur les conflits d'intérêts. Les statuts de la CCBS ne peuvent-ils pas être modifiés en conséquence ? Il regrette que l'on doive se passer de personnes compétentes et motivées. Il rappelle enfin que les élus ont accepté la charte de l'élu local qui traite des conflits d'intérêts.

Christophe GIBOULET précise que la présence d'un article sur les conflits d'intérêts dans les statuts n'est pas déterminante en soi. Pour plus de clarté, il est préférable qu'il soit inclus, mais quand bien même il ne figurerait pas dans les statuts, la réglementation sur les conflits d'intérêts issue de l'article R.2221-8 du CGCT s'appliquerait quand même à tous les élus.

Jean-François BIJOT considère que c'est une injustice pour les élus concernés qui sont compétents et clairvoyants. La commune de Parves et Nattages ne demandera pas à ses élus de démissionner : pour eux, ce serait une vexation insupportable compte tenu du travail réalisé. De plus, c'est le conseil communautaire qui vote en dernier ressort.

Pauline GODET précise qu'un mail sera envoyé aux maires pour demander de désigner des représentants au conseil d'exploitation, considérant tous ces éléments et les précautions à prendre.

Puis chacun, en son âme et conscience prendra ses responsabilités sachant que si rien n'est fait, le Sous-Préfet demandera la démission de ces membres.

Au bout du compte, même si cela est dur pour les élus concernés et que le maximum a été fait pour les garder au conseil d'exploitation, ce sont eux qui se mettent en difficulté et qui peuvent mettre en difficulté l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Pierre COCHONAT regrette cette situation pour les membres concernés qui ont travaillé avec compétence dans les groupes de travail. L'objectif est de ne plus perdre de temps désormais avec cette histoire, la régie doit pouvoir travailler sereinement.

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Serge BAL



La présidente,
Pauline GODET

